

## PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLET, TENUE LE 3 FÉVRIER 2020 AU 284, BOULEVARD NILUS-LECLERC, L'ISLET

### Membre(s) du conseil présent(s)

M. Jean-François Pelletier, M. Jean-Edmond Caouette, M. Florian Pelletier,  
M. Mathieu Fournier, M. Pascal Bernier, M. Raymond Caron, M. Jean Lacerte.

### Membre(s) du conseil absent(s)

Aucun

Tous formant quorum sous la présidence de M. Jean-François Pelletier, maire,  
M. Louis Breton, directeur général et secrétaire-trésorier, agit à titre de  
secrétaire.

## BIENVENUE À L'ASSEMBLÉE

### 1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19 h 30 avec le mot de bienvenue de M. Jean-François  
Pelletier.

## ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

### 2. Adoption de l'ordre du jour – 3 février 2020

ATTENDU QUE des copies dudit ordre du jour sont disponibles pour  
l'assemblée sur place;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit ordre du  
jour, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la  
présente séance;

ATTENDU QU'aucune modification n'est apportée à l'ordre du jour :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé  
par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil  
présents :

019-02-2020 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit ordre du jour.

### 3. Adoption du procès-verbal – 14 janvier 2020

ATTENDU QUE des copies dudit procès-verbal sont disponibles pour  
l'assemblée sur place;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit procès-  
verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la  
présente séance;

ATTENDU QU'aucune modification n'est apportée au procès-verbal;

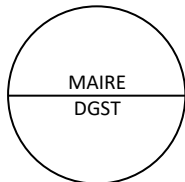
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Mathieu Fournier et appuyé par M.  
Raymond Caron, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

020-02-2020 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit procès-verbal.

## INFORMATION ET RELATION DU CONSEIL

### 4. Suivi des membres du conseil

Les membres du conseil n'effectuent aucun suivi.



## 5. Suivi de la direction générale

La direction générale effectue les suivis suivants :

- Il y a eu une réunion avec Pavage et Scellant Jirico inc. pour régler les problématiques de voisinage. La proposition d'acquérir le droit acquis par la Municipalité de L'Islet a été refusée. L'entreprise souhaite plutôt étudier des scénarios de relocalisation.
- Plusieurs suivis ont été faits concernant les négociations pour une servitude de drainage dans la rue des Bois-Francis. La Municipalité n'a pas reçu de contre-proposition à ce jour.
- Il y a eu une réunion avec Charpentes côté-sud inc. et Cuisine EG inc. concernant la vente du motel industriel. La Municipalité de L'Islet s'attend à recevoir une contre-proposition bientôt.
- Le dossier de recouvrement des comptes dus de Construction et Pavage Portneuf inc. est à l'ordre du jour. Un mandat par résolution est nécessaire, car le dossier risque de coûter plus cher que la limite de dépenses autorisées à la direction générale.
- Un mandat a été octroyé à un conseiller en ressources humaines pour se doter de profils de poste et d'un modèle d'évaluation, ainsi que pour actualiser les échelles salariales et la convention de travail.
- Des démarches ont été entreprises pour trouver des solutions au problème de circulation routière dans les zones scolaires. Le MTQ devrait proposer et/ou apporter des correctifs bientôt.

## 6. Correspondances du conseil

La municipalité a reçu les lettres suivantes :

- Invitation au maire de M. Bernard Généreux pour une rencontre
- Invitation au lancement du festival La Dégelée
- Invitation au dévoilement des projets retenus par le FARR
- Lettre de sensibilisation sur les biens patrimoniaux
- Accusés réception du Ministère des Transports concernant les problématiques véhiculées par la Municipalité de L'Islet

## GESTION ET ADMINISTRATION

### 7. Création d'un comité de sélection pour l'embauche d'un(e) technicien(ne) de bureau

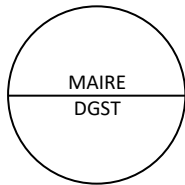
ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet est à la recherche d'un(e) technicien(ne) de bureau et qu'elle souhaite pouvoir procéder à une embauche rapidement;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée dans les journaux locaux et/ou régionaux, ainsi que sur plusieurs sites Internet et médias sociaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raymond Caron et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

021-02-2020 QUE la Municipalité de L'Islet délègue au comité de sélection, composé de M. Florian Pelletier, conseiller, M. Mathieu Fournier, conseiller, et M. Louis Breton, directeur général, son pouvoir d'embaucher un(e) technicien(ne) de bureau à la condition que les autres membres du conseil aient l'occasion de vérifier le choix du comité au préalable.

### 8. Approbation de la liste des personnes endettées pour taxes envers la Municipalité de L'Islet



ATTENDU QUE la liste des personnes endettées pour taxes envers la Municipalité de L'Islet est officiellement déposée, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ c C-27.1, Art. 1022);

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier doit transmettre la liste des immeubles visés par la vente pour défaut de paiement de taxes, s'il en reçoit l'ordre par résolution, à la MRC de L'Islet et à la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ c C-27.1, Art. 1023);

ATTENDU QUE le règlement numéro 03-2001 de la MRC de L'Islet fixe la date de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, la vente à l'enchère a lieu le 4e jeudi du mois de mai;

ATTENDU QUE l'extrait de l'état des immeubles

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Florian Pelletier et appuyé par M. Raymond Caron, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

022-02-2020 QUE la Municipalité de L'Islet :

- Indique à M. Louis Breton, secrétaire-trésorier, de transmettre l'extrait de l'état des immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes municipales et/ou scolaires avant le jeudi 20 février 2020 à l'exception de ceux dont une reconnaissance de dette et une entente de paiement a été signées entre le jour de la présente séance et le vingtième jour de février 2020 ;
- Extrait de l'état des immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes

PROPRIÉTAIRE	CADASTRE	TAXES MUNICIPALES	TAXES SCOLAIRES	TOTAL TAXES
Alain Rioux	2 938 873	1 405.36 \$	99.39 \$	1 504.75 \$
Rémi Dubé	3 373 887	2 564.31 \$	154.87 \$	2 719.18 \$

- Mandate M. Louis Breton, directeur général, et M. Jean-François Pelletier, maire, à titre de représentant et de substitut respectivement, au nom de la Municipalité de L'Islet et selon les indications du conseil municipal, pour enchérir lors de la vente pour taxes qui aura lieu le jeudi 28 mai 2020.

#### 9. Mandat de recouvrement de créance concernant Construction et Pavage Portneuf inc.

Point reporté.

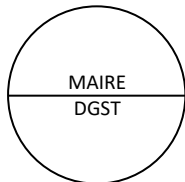
#### 10. Adoption des prévisions budgétaires de l'Office régional d'habitation de L'Islet

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet fait partie de l'Office régional d'habitation de L'Islet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raymond Caron et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

023-02-2020 QUE la Municipalité de L'Islet :

- Adopte les prévisions budgétaires de l'Office régional d'habitation de L'Islet au montant de 1 428 922 \$ pour l'année 2020;
- Approuve la quote-part imputable à la Municipalité de L'Islet, soit une somme de 11 164 \$ pour l'année 2020.



### **11. Participation au transport adapté Transbelimont inc.**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet fait partie d'une entente avec Transbelimont inc. pour un service de transport adapté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

024-02-2020 QUE la Municipalité de L'Islet :

- Confirme sa participation pour le service de transport adapté;
- Délégue M. Jean-François Pelletier comme représentant au conseil d'administration de Transbelimont inc.;
- Indique que les municipalités et villes participantes sont : Ville de Montmagny, Municipalité de Cap-St-Ignace, Municipalité de L'Islet, Municipalité de Berthier-sur-Mer, Municipalité de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud et Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud;
- Désigne la Ville de Montmagny comme organisme mandataire pour signer en son nom une entente avec Transbelimont inc. pour toutes les opérations du transport adapté;
- Confirme Transbelimont inc. comme organisme délégué pour exploiter un service de transport adapté;
- Adopte les prévisions budgétaires de Transbelimont inc. au montant de 411 184 \$ pour l'année 2020;
- Approuve la quote-part imputable à la Municipalité de L'Islet, soit une somme de 21 017 \$ pour l'année 2020;
- Débourse à Transbelimont inc. la somme de 21 017 \$, divisée en trois versements égaux, le 15 janvier, le 15 avril et le 15 juin pour l'année 2020;
- Adopte la tarification du service de transport adapté pour 2020, tel que présenté par Transbelimont inc.;
- Adopte l'horaire du service de transport adapté pour 2020, tel que présenté par Transbelimont inc.;
- Adopte le principe d'un service desservi par minibus adapté et complété par taxi aux heures de pointe
- Adopte l'ordre de priorité de service suivant : travail, étude, soins médicaux, loisirs et autres.

## **URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

### **12. Aménagement de la cloche au parc des Cabrioles**

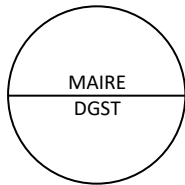
ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a identifié le projet d'ériger un monument pour la cloche de l'ancienne église de L'Isletville dans son programme triennal d'immobilisations 2019-2021;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet se montre en faveur d'ériger le monument de la cloche sur le terrain de l'Hôtel-de-ville ou sur le parc des Cabrioles;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet maintient le budget de 11 500 \$ pour ériger le monument de la cloche, budget qui provient des résolutions numéros 351-12-2015 et 095-03-2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

025-02-2020 QUE la Municipalité de L'Islet propose trois sites d'implantation potentiels, le premier sur le terrain à côté de la façade latérale Nord de l'Hôtel-de-Ville, le



deuxième sur le terrain en façade avant Est de l'Hôtel-de-Ville, le troisième dans le parc des Cabrioles. Une demande de permis, plans et devis, puis estimations professionnelles des travaux devront être déposés.

## **LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

### **13. Demande d'aide financière pour le projet de la patinoire Bertrand-Bernier dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS)**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet veut réaliser le projet de la patinoire Bertrand-Bernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Raymond Caron, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

026-02-2020 QUE la Municipalité de L'Islet autorise la présentation du projet de la patinoire Bertrand-Bernier au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de L'Islet à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

QUE la Municipalité de L'Islet désigne M. Louis Breton, directeur général, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné.

### **14. Demande d'aide financière pour le projet de deux jeux pour enfants au parc des Cabrioles dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS)**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet veut se doter de deux jeux pour enfants au parc des Cabrioles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Mathieu Fournier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

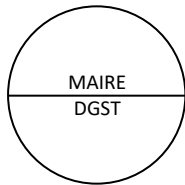
027-02-2020 QUE la Municipalité de L'Islet autorise la présentation de deux jeux pour enfants au parc des Cabrioles au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de L'Islet à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

QUE la Municipalité de L'Islet désigne M. Louis Breton, directeur général, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné.

### **15. Demande d'aide financière pour le projet de terrains de pétanque à L'Islet-sur-Mer dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS)**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet veut se doter de terrains de pétanque;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Mathieu Fournier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

028-02-2020 QUE la Municipalité de L'Islet autorise la présentation du projet de terrains de pétanque au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de L'Islet à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

QUE la Municipalité de L'Islet désigne M. Louis Breton, directeur général, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné.

## VOIRIE ET RÉSEAUX PUBLICS

### 16. Reddition de compte no 00028668-1 pour les travaux d'amélioration sur la rue des Industries dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – volet projets particuliers d'amélioration (PAV)

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a pris connaissance des modalités d'application du programme d'aide à la voirie locale – volet projets particuliers d'amélioration (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de compte V-0321 a été dûment rempli;

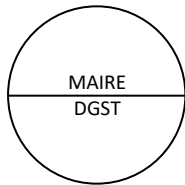
ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE les travaux réalisés sur la rue des Industries sont :

DATE	FOURNISSEUR	NATURE TRAVAUX	COÛT
2019-06-04	Michel Gamache & Frères	Robot arpentage	209.97 \$
2019-07-03	Services EMD	Pelle - chaîne rue	545.93 \$
2019-06-07	BMQ	302 mètres chaîne rue	14 077.56 \$
2019-07-05	Entreprises Lévi-siennes	408.35 tonnes EB-20	47 296.01 \$
2019-07-26	Entreprises Lévi-siennes	306.92 tonnes ESG-14, 78.73 tonnes EB-10S, rehaussement	45 445.31 \$
2019-09-30	Services EMD	Pelle - terre à pelouse chaîne rue	333.33 \$
<b>TOTAL</b>			<b>107 908.11 \$</b>

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raymond Caron et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette (retrait de M. Pascal Bernier), puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :





029-02-2020 QUE la Municipalité de L'Islet approuve les dépenses d'un montant de 107 908.11 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du Ministère des Transports du Québec (MTQ).

**17. Reddition de compte no 00028629-1 pour les travaux d'amélioration sur la rue des Industries dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – volet projets particuliers d'amélioration (PAV)**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a pris connaissance des modalités d'application du programme d'aide à la voirie locale – volet projets particuliers d'amélioration (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de compte V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE les travaux réalisés sur la rue des Industries sont :

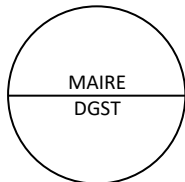
DATE	FOURNISSEUR	NATURE TRAVAUX	COÛT
2019-06-04	Michel Gamache & Frères	Robot arpentage	209.97 \$
2019-07-03	Services EMD	Pelle - chaîne rue	545.93 \$
2019-06-07	BMQ	302 mètres chaîne rue	14 077.56 \$
2019-07-05	Entreprises Lévi-siennes	408.35 tonnes EB-20	47 296.01 \$
2019-07-26	Entreprises Lévi-siennes	306.92 tonnes ESG-14, 78.73 tonnes EB-10S, rehaussement	45 445.31 \$
2019-09-30	Services EMD	Pelle - terre à pelouse chaîne rue	333.33 \$
<b>TOTAL</b>			<b>107 908.11 \$</b>

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raymond Caron et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette (retrait de M. Pascal Bernier), puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

030-02-2020 QUE la Municipalité de L'Islet approuve les dépenses d'un montant de 107 908.11 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du Ministère des Transports du Québec (MTQ).

**18. Officialisation de nom de rue à la Commission de toponymie du Québec – chemin des Pionniers**

ATTENDU QUE les terrains portant le numéro de lot 3 633 502, 3 633 511, 3 633 519, 3 633 546, 3 633 547, 3 633 549, 3 633 550, 3 633 551, 3 633 588, 3 633 589, 3 633 590, 3 633 591, 3 633 592, 3 633 630, 3 633 631, 3 633 632, 3 633 633, 3 633 634, 3 633 635, 3 633 656 et 3 633 657 sont cadastrés de façon à constituer une rue publique et qu'ils sont nommés « Chemin des Pionniers Est » à l'heure actuelle;



ATTENDU QUE l'utilisation des termes « Est » et « Ouest » dans les toponymes amène une certaine confusion pour s'orienter sur un chemin qui est continu;

ATTENDU QUE le chemin des Pionniers Est et le chemin des Pionniers Ouest subiront un changement de numérotation civique en 2020;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet désire profiter du changement d'adresse civique pour changer les toponymes « chemin des Pionniers Est » et « chemin des Pionniers Ouest », afin qu'ils soient tous deux nommés « chemin des Pionniers »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raymond Caron et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- 031-02-2020 QUE la Municipalité de L'Islet demande à la Commission de Toponymie du Québec d'officialiser le toponyme du chemin des Pionniers, autrement numéroté comme la route 132.

**19. Demande d'autorisation pour la tenue d'une collecte de fonds sur le boulevard Nilus-Leclerc de la Fondation Mira**

ATTENDU QUE la Fondation Mira demande l'autorisation à la Municipalité de L'Islet de tenir une collecte de fonds sur la route 285;

ATTENDU QUE la Fondation Mira doit également obtenir un permis auprès du Ministère des Transports du Québec (MTQ) en complétant le formulaire de demande V-2941 Permis d'évènements spéciaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Florian Pelletier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- 032-02-2020 QUE la Municipalité de L'Islet autorise la Fondation Mira d'effectuer une collecte de fonds le samedi 9 mai 2020, de 7 h à 15 h, à l'intersection du boulevard Nilus-Leclerc (route 285), face à l'hôtel de ville.

**PARCS, MOBILIERS ET IMMEUBLES**

**20. Création d'un comité de projet pour l'élaboration d'un plan directeur au camping Rocher Panet**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet veut se doter d'un plan directeur afin d'apporter les correctifs nécessaires et les améliorations souhaitables au camping Rocher Panet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Lacerte et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- 033-02-2020 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ce qui suit :

**Composition :**

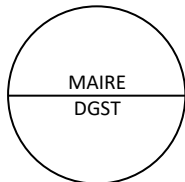
Les personnes suivantes feront partie du comité : M. Pascal Bernier (conseiller #4), M. Raymond Caron (conseiller #5) et M. Jean Lacerte (conseiller #6).

M. Jean Lacerte agira à titre de président du comité.

Le comité décidera lui-même de son organisation interne et du partage de ses tâches.

À l'occasion, le comité pourra faire appel à des citoyens, à des employés de la Municipalité ou à tout autre individu pour obtenir l'information nécessaire à l'élaboration du plan directeur du camping Rocher Panet.





Ces personnes seront invitées ou assignées par le comité tel que prescrit par le Code municipal du Québec.

Étant donné la célérité avec laquelle le comité devra produire son mandat, les demandes du comité devront être traitées en priorité.

**Mandat :**

Le comité devra piloter l'élaboration du plan directeur pour le camping Rocher Panet.

**Précision du mandat :**

**Objectifs :**

Ce comité a été créé pour :

- a) Piloter l'élaboration du plan directeur pour le camping Rocher-Panet en s'assurant de faire les itérations pertinentes afin d'avoir l'aval du conseil municipal sur les orientations à suivre et les décisions à prendre;
- b) Faire des recommandations au conseil municipal sur la suite à donner au plan directeur.
- c) S'assurer de faire exécuter les travaux déjà identifiés par le comité camping aussitôt que possible tout en respectant les contraintes des autorisations nécessaires auprès du Ministère de l'Environnement (par exemple, travaux de drainage et de nivellement).

**Contexte :**

- Certains travaux d'entretiens doivent être fait;
- Certains travaux d'amélioration doivent être fait;
- Certains services doivent être revisités : la piscine, le terrain de jeux pour les enfants, les jeux pour adultes, l'animation...
- Certains services doivent être analysés : le prêt à camper, le dépanneur, la location (tennis, bicyclettes...), l'animation...

**Livrables :**

Avec l'aide de Pratte paysage, le comité livrera un plan directeur et ses recommandations au conseil municipal.

**Échéances :**

Le plan directeur du camping Rocher Panet sera normalement déposé à la séance du 4 mai 2020.

**21. Création d'un comité de projet pour l'élaboration des plans et devis du bistro du Havre**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet veut se doter de plans et devis afin de revoir le bistro du Havre;

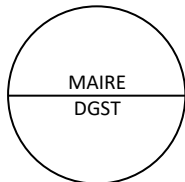
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Florian Pelletier et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

034-02-2020 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ce qui suit :

**Composition :**

Les personnes suivantes feront partie du comité : Mme Chantal Castonguay (présidente de la CACLI), M. Raymond Caron (conseiller #5) et M. Louis Breton (directeur général).

M. Louis Breton agira à titre de président du comité.



Le comité décidera lui-même de son organisation interne et du partage de ses tâches.

À l'occasion, le comité pourra faire appel à des citoyens, à des employés de la Municipalité ou à tout autres individus pour obtenir l'information nécessaire à l'élaboration des plans et devis pour le bistro du Havre.

Ces personnes seront invitées ou assignées par le comité tel que prescrit par le Code municipal du Québec.

**Mandat :**

Le comité devra piloter l'élaboration des plans et devis pour les améliorations à apporter au bistro du Havre.

**Précision du mandat :**

**Objectifs :**

Ce comité a été créé pour :

- a) Définir et faire approuver le mandat initial par le conseil municipal à intégrer à l'appel d'offres pour service professionnel en architecture;
- b) Faire des recommandations à la direction générale pour la composition du comité de sélection afin d'analyser les soumissions de service professionnel en architecture (pouvoir de la direction générale);
- c) Piloter l'élaboration d'estimations, des plans et devis, en s'assurant de faire les itérations pertinentes afin d'avoir l'aval du conseil municipal sur les orientations à suivre et les décisions à prendre, tout en respectant le mandat initial;
- d) Faire des recommandations au conseil municipal sur la suite à donner au projet dans les années à venir.

**Contexte :**

- Certains travaux d'amélioration sont souhaitables pour rendre les installations du bistro plus fonctionnels;
- Certains travaux d'amélioration sont souhaitables pour rendre la salle de spectacle plus fonctionnelle.

**Livrables :**

Avec l'aide d'un(e) architecte, le comité livrera une estimation, des plans et devis, pour un projet d'amélioration au bistro du Havre.

**Échéances :**

L'estimation, les plans et devis pour le projet d'amélioration au bistro du Havre sera être déposé au plus tard à la séance du 2 novembre 2020.

## **MATIÈRES RÉSIDUELLES ET INFRASTRUCTURES EAU**

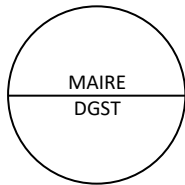
### **22. Acceptation définitive et approbation du décompte progressif final concernant le projet d'usine THM**

Point reporté.

### **23. Octroi de contrat pour l'approvisionnement en sel**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet doit s'approvisionner en sel pour le traitement de son eau potable;

ATTENDU QU'il s'agit d'un appel d'offres public;



ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet n'a reçu qu'une seule soumission de Compass Minerals Canada corporation, valide pour l'année 2020 seulement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Mathieu Fournier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- 035-02-2020 QUE la Municipalité de L'Islet octroie le contrat d'approvisionnement en sel à Compass Minerals Canada corporation pour un montant de 332.95 \$/tonne métrique.

## SANTÉ ET SÉCURITÉ CIVILE

### 24. Adoption du rapport annuel en matière de sécurité incendie de la MRC de L'Islet

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet et la MRC de L'Islet, chargées de l'application des mesures prévues au Schéma de couverture des risques incendie, doivent adopter un rapport annuel en matière de sécurité incendie et le transmettre au Ministère de la Sécurité publique (MSP), conformément à la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ c S-3.4, art. 35);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Florian Pelletier et appuyé par M. Mathieu Fournier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- 036-02-2020 QUE la Municipalité de L'Islet adopte le rapport des activités de l'année 2019 et la liste de projets pour l'année 2020 et indique à M. Louis Breton, directeur général de le transmettre au Ministère de la Sécurité publique (MSP).

## AFFAIRES MUNICIPALES DIVERSES

25. Aucun point.

## DONS, COMMANDITES ET SUBVENTIONS

### 26. Demande de commandite de l'école Saint-François-Xavier

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande de commandite de l'école Saint-François-Xavier;

ATTENDU QUE la demande consiste à promouvoir l'activité physique chez les enfants par l'intermédiaire du tournoi de DEK hockey SFX du vendredi 8 mai 2020, touchant les villages des comtés de L'Islet, Montagny et Bellechasse;

ATTENDU QUE tous les profits engendrés par ce rassemblement sportif sont dédiés à l'achat de matériel sportif pour la cour d'école Saint-François-Xavier;

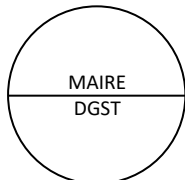
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Florian Pelletier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- 037-02-2020 QUE la Municipalité de L'Islet approuve le montant de 175.00 \$ à l'école Saint-François-Xavier pour la commandite d'une surface de jeu durant le tournoi de DEK hockey SFX et la visibilité qui s'y rattache.

### 27. Demande de contribution pour Mme Isabelle Fournier

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande de contribution de M. Bernard Généreux pour appuyer Mme Isabelle Fournier;

ATTENDU QUE la demande consiste à permettre à Mme Isabelle Fournier d'être accompagnée par un chien Mira dans le cadre de son travail comme travailleuse sociale de la DPJ Chaudière-Appalaches;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Jean Lacerte, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- 038-02-2020 QUE la Municipalité de L'Islet approuve le montant de 200.00 \$ à la Fondation Jeunesse Chaudière-Appalaches pour permettre à Mme Isabelle Fournier d'être accompagnée d'un chien Mira dans le cadre de son travail.

## **SUIVI DU BUDGET, AFFECTATIONS ET APPROPRIATIONS DES COMPTES**

### **28. Dépôt des deux états financiers comparatifs - janvier 2020**

Les deux états financiers comparatifs du mois sont déposés.

### **29. Liste des déboursés approuvés par le conseil ou effectués par délégation - janvier 2020**

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des déboursés du mois et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Mathieu Fournier et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- 039-02-2020 QUE le conseil approuve la liste des déboursés autorisés par le conseil ou effectués par délégation pour un montant total de 135 138.90 \$.

## **1<sup>E</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS / RÉPONSES**

### **30. Période de questions / réponses**

Des citoyen(ne)s adressent leurs questions au conseil municipal. Le conseil municipal répond dans la mesure du possible et met en charge la direction générale d'effectuer le suivi des questions demeurées sans réponse.

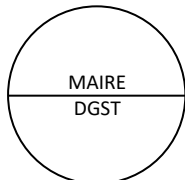
Un citoyen s'informe sur le délai pour soumettre le plan directeur du camping Rocher Panet. La direction générale indique que normalement le plan directeur sera finalisé dans la semaine du 20 avril 2020. Les travaux déjà identifiés conjointement identifiés par le comité camping et le comité des campeurs seront faits aussitôt que possible, selon la nécessité d'obtenir ou non un certificat d'autorisation du Ministère de l'Environnement (par exemple, ça prend un certificat d'autorisation pour effectuer des travaux de drainage et de nivellement majeurs, car le terrain de camping est situé en zone inondable, mais que des correctifs du réseau électrique et du réseau wifi pourront certainement se faire en début de saison.

Un citoyen mentionne qu'il n'y a pas de borne de recharge pour les véhicules électriques identifiée dans la Municipalité de L'Islet et qu'il serait intéressant d'en déployer sur le territoire.

Un citoyen s'informe sur le projet au bistro du Havre. La direction générale indique qu'il s'agit d'obtenir une estimation, des plans et devis nécessaires, pour apporter des améliorations à l'immeuble. Il n'y a aucune date pour des travaux pour l'instant.

## **AJOURNEMENT DE LA SÉANCE – SUITE EFFECTUÉE LE 4 FÉVRIER AU 284 BOULEVARD NILUS-LECLERC, L'ISLET.**

Il est proposé par M. Mathieu Fournier et appuyé par M. Pascal Bernier, l'ajournement de la séance du 3 février 2020 avec une poursuite à la séance



du 4 février 2020 afin de procéder à l'octroi du financement d'un emprunt municipal au montant de 432 900 \$.

## **PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLET, TENUE LE 4 FÉVRIER 2020 AU 284, BOULEVARD NILUS-LECLERC, L'ISLET**

### **Membre(s) du conseil présent(s)**

M. Jean-François Pelletier, M. Jean-Edmond Caouette, M. Florian Pelletier, M. Mathieu Fournier, M. Raymond Caron, M. Jean Lacerte.

### **Membre(s) du conseil absent(s)**

Aucun

Tous formant quorum sous la présidence de M. Jean-François Pelletier, maire, M. Louis Breton, directeur général et secrétaire-trésorier, agit à titre de secrétaire.

### **31. Concordance de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 432 900 \$ qui sera réalisé le 11 février 2020**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite emprunter un montant total de 432 900 \$ par billets le 11 février 2020 prochain, conformément aux règlements d'emprunts et montants répartis comme suivants :

<b>RÈGLEMENT D'EMPRUNT</b>	<b>MONTANT</b>
178-2014	53 600 \$
230-2019	379 300 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 230-2019, la Municipalité de L'Islet souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ce(s) règlement(s), conformément à la Loi sur les dettes et emprunt municipaux (RLRQ c D-7, Art. 2, Al. 1);

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet avait le 16 décembre 2019, un emprunt au montant de 53 600 \$, sur un emprunt original de 100 000 \$, concernant le financement du règlement numéro 178-2014;

ATTENDU QUE, en date du 16 décembre 2019, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

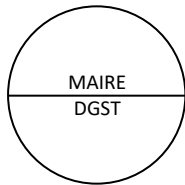
ATTENDU QUE l'emprunt par billets qui sera réalisé le 11 février 2020 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement numéro 178-2014, conformément à la Loi sur les dettes et emprunt municipaux (RLRQ c D-7, Art. 2, Al. 2);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Raymond Caron, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

040-02-2020 QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

- les billets seront datés du 11 février 2020;
- le capital sera remboursé comme suit :



ANNÉE	MONTANT
2021	24 100 \$
2022	24 800 \$
2023	25 500 \$
2024	26 300 \$
2025	27 200 \$ (à payer en 2025)
2025	305 000 \$ (à renouveler en 2025)

- les intérêts seront payables semi-annuellement, le 11 février et le 11 août de chaque année;
- les billets seront signés par M. Jean-François Pelletier, maire, et M. Louis Breton, secrétaire-trésorier.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le(s) règlement(s) d'emprunt(s) numéros 230-2019 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 11 février 2020) au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 11 février 2020, le terme originel du(des) règlement(s) d'emprunt(s) numéro(s) 178-2014, soit prolongé de 1 mois et 26 jours.

### **32. Acceptation du taux d'intérêt – emprunt par billets au montant de 432 900 \$**

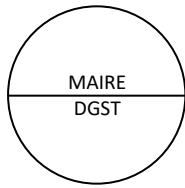
Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture:	4 février 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture:	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture:	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	11 février 2020
Montant :	432 900 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a demandé des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 11 février 2020, au montant de 432 900 \$, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal »;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le Ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;





1 - CD DU NORD DE L'ISLET

24 100 \$	2,46000 %	2021
24 800 \$	2,46000 %	2022
25 500 \$	2,46000 %	2023
26 300 \$	2,46000 %	2024
332 200 \$	2,46000 %	2025
Prix : 100,00000	Coût réel : 2,46000 %	

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

24 100 \$	2,51000 %	2021
24 800 \$	2,51000 %	2022
25 500 \$	2,51000 %	2023
26 300 \$	2,51000 %	2024
332 200 \$	2,51000 %	2025
Prix : 100,00000	Coût réel : 2,51000 %	

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

24 100 \$	2,00000 %	2021
24 800 \$	2,00000 %	2022
25 500 \$	2,05000 %	2023
26 300 \$	2,10000 %	2024
332 200 \$	2,15000 %	2025
Prix : 98,341500	Coût réel : 2,51922 %	

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CD DU NORD DE L'ISLET est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Florian Pelletier et appuyé par M. Mathieu Fournier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

041-02-2020 QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de L'Islet accepte l'offre qui lui est faite de CD DU NORD DE L'ISLET pour son emprunt par billets, en date du 11 février 2020, au montant de 432 900 \$, effectué en vertu des règlements d'emprunt 178-2014 et 230-2019. Ces billets sont émis au prix de 100.00000 pour chaque 100.00 \$, valeur nominale des billets, échéant en série cinq (5) ans;

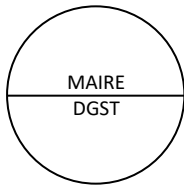
QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

## 2<sup>E</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS / RÉPONSES

### 33. Période de questions / réponses

Des citoyen(ne)s adressent leurs questions au conseil municipal. Le conseil municipal répond dans la mesure du possible et met en charge la direction générale d'effectuer le suivi des questions demeurées sans réponse.

Aucune question/réponse.



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ISLET  
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

## LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### 34. Levée de l'assemblée

La séance ferme à 19 h 52 avec la proposition de M. Jean-Edmond Caouette.

---

Louis Breton, secrétaire-trésorier

---

Jean-François Pelletier, maire